

Ville de DÉVILLE LÈS ROUEN
Direction de la Jeunesse, des Ecoles et des Sports

**COMMISSION DES
AFFAIRES SCOLAIRES
EXTRA MUNICIPALE**

Jeudi 24 novembre 2022



COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES EXTRA MUNICIPALE

24 novembre 2022

S O M M A I R E

PARTIE I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES

♦ Inspection de l'Éducation Nationale	p.2
♦ Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale	p.2
♦ Délégué Départemental de l'Éducation Nationale	p.2
♦ Partenaires du Projet Éducatif Territorial (PEDT) / Plan mercredi.....	p.2

PARTIE II – PROJETS ET FINANCEMENTS

♦ EFFECTIFS SCOLAIRES	
• Établissements préélémentaires.....	p.3
• Établissements élémentaires.....	p.4
• Établissements secondaires.....	p.5
♦ Élections des représentants de parents d'élèves	p.6
♦ Évolution des effectifs scolaires préélémentaires et élémentaires	p.7
♦ Dérogations scolaires (EXEAT / INEAT).....	p.7
♦ Évolution des demandes de dérogations scolaires	p.7
♦ Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.)	p.8
♦ Crédits et dotations	p.9
♦ Interventions spécifiques sur le temps scolaire.....	p.10-11
♦ Travaux – mobilier – matériel pour les écoles.....	p.12-13
♦ Restauration collective	p.13 à 16
♦ PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL / PLAN MERCREDI – PROGRAMMATION 2022 / 2023	p.16 à 22
• Les garderies périscolaires	p.18
• Amicale Laïque de Déville	p.18
• ALD USEP	p.19
• Associations "Lire et faire lire" et "École des Grands-Parents Européens 76".....	p.19-20
• La Maison de la Petite Enfance – Relais Petite Enfance.....	p.20
• L'Accueil de Loisirs	p.20-21
• Médiathèque Anne Frank.....	p.22-23
♦ Calendrier prévisionnel des manifestations en lien avec les écoles	p.23

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES EXTRA MUNICIPALE

24 novembre 2022

Delphine MOTTET Maire-adjointe chargée des affaires scolaires
Mme MOTTET reçoit sur rendez-vous à l'Hôtel de Ville
Pour tout rendez-vous, se renseigner au Cabinet du Maire ☎ 02 35 76 88 18
✉ elus@mairie-deville-les-rouen.fr

AFFAIRES SCOLAIRES – COORDINATION PÉRISCOLAIRE

Samuel FÉRIAL Directeur de la Jeunesse, des Écoles et des Sports
✉ s.ferial@mairie-deville-les-rouen.fr
☎ 02 32 82 34 92

Anne-Marie GRULEY Adjointe au Directeur – Responsable Affaires Scolaires
✉ am.gruley@mairie-deville-les-rouen.fr
☎ 02 32 82 34 80 (poste 1072)

Dominique PRIEUR Directeur du temps périscolaire et extrascolaire Primaire
✉ d.prieur@mairie-deville-les-rouen.fr
☎ 02 35 75 74 04

Marie-Line PROUET Directrice du temps périscolaire et extrascolaire Maternel
✉ ml.prouet@mairie-deville-les-rouen.fr
☎ 02 35 75 74 04

Thomas GOSSELIN Assistant administratif
Sylvie BINARD Pôle inscription
✉ jeunessesportecole@mairie-deville-les-rouen.fr
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
☎ 02 32 82 34 97 - 02 32 82 50 26

INTENDANCE MUNICIPALE

Mathieu DUFRESNE Directeur de l'Intendance Municipale
✉ m.dufresne@mairie-deville-les-rouen.fr
☎ 02 32 82 34 84
☎ 06 77 02 24 21

Agnès BERTIN Responsable qualité de la restauration jeunesse
✉ a.bertin@mairie-deville-les-rouen.fr
☎ 02 35 75 37 40 (poste 4250)

Isabelle FÉRON Assistante administrative
✉ restaurationcollective@mairie-deville-les-rouen.fr
☎ 02 35 75 37 40

INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Circonscription de MAROMME –

13 rue de l'Église - 76150 MAROMME -

02 32 08 97 00 - fax 02 32 82 81 95 **E-mail:** 0760195z@ac-normandie.fr

INSPECTRICE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

CONSEILLÈRE PÉDAGOGIQUE

CONSEILLÈRE PÉDAGOGIQUE E P S

CONSEILLÈRE PÉDAGOGIQUE

ENSEIGNANTE SPÉCIALISÉE DISPOSITIF UPE2A

ENSEIGNANT RÉFÉRENT HANDICAP (secteur Déville)

ULIS - AESH

UPE2A : Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants

ULIS : Unité localisée pour l'inclusion scolaire

AESH : Accompagnants d'élèves en situation de handicap

Valérie FIEFFÉ

Isabelle DIEULLE ✉ isabelle.dieulle@ac-normandie.fr

Christelle MONTORO ✉ montoro.christelle@ac-normandie.fr

Tiffany HERNY ✉ tiffany.herny@ac-normandie.fr

Aurélie BERTHOULE ✉ aurelie-ni.berthoule@ac-normandie.fr

Dimitri LINTOT ✉ dsden76-ersh-deville@ac-normandie.fr

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA SEINE-MARITIME

5 place des Faïenciers
76037 ROUEN Cedex

02 32 08 98 00
fax 02 32 08 97 60
dsden76-adasen@ac-normandie.fr

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Michel SERVO

Président DDEN

8 rue A. Dubost

02 35 75 20 95

76250 DÉVILLE LÈS ROUEN

 michel.servo@laposte.net

PARTENAIRES DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) / PLAN MERCREDI

- 1- INSPECTION ACADEMIQUE
 - 2- ECOLES PUBLIQUES DE DEVILLE LES ROUEN
 - 3- DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE
 - 4- CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
 - 5- ALD - SECTION USEP
ALD - BASKET
ALDM FOOTBALL
TENNIS CLUB DEVILLOIS
 - 6- ASSOCIATIONS "LIRE ET FAIRE LIRE"
"ECOLE DES GRANDS-PARENTS EUROPENS 76"
 - 7- ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE
 - 8- MEEDIATHÈQUE
 - 9- ACCUEILS DE LOISIRS
 - 10- CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Les coordonnées des différents partenaires du PEDT sont répertoriées dans le guide pratique édition 2022/2023 «Bien dans ma ville» ou sur le site internet www.deville-les-rouen.fr.

EFFECTIFS SCOLAIRES (*) ÉTABLISSEMENTS PRÉÉLÉMENTAIRES

Les horaires des écoles préélémentaires se déclinent comme suit :

- ANDERSEN, BITSCHNER, CRÉTAY : 8h45 - 11h45 / 13h45 - 16h45)
PERRAULT : 8h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30) lundi, mardi, jeudi, vendredi

NOM	RESPONSABLE	ADRESSE	☎	✉
ÉCOLE ANDERSEN	Madame VÉRON	place W. Churchill	02.35.74.43.00	ce.0762326r@ac-normandie.fr
ÉCOLE BITSCHNER	Madame RAGOT	rue Dumont	02.35.74.21.38	ce.0761119d@ac-normandie.fr
ÉCOLE CRÉTAY	Madame D'AGOSTIN	rue Schwach	02.35.74.55.69	ce.0761120e@ac-normandie.fr
ÉCOLE PERRAULT	Madame FLOC'H	rue René Coty	02.35.74.43.69	ce.0761935r@ac-normandie.fr
ÉCOLE SAINTE-MARIE	Madame ÉLIE	rue de l'Église	02.35.74.08.38	dir.ec.stemarie.deville@srec-hn.com

ÉCOLES	CLASSES	ENSEIGNANTS	NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES RENTRÉE SEPTEMBRE 2022	DON T	
				NOMBRE D'ÉLÈVES DÉVILLOIS	ENFANTS NÉS EN 2020 (2 ANS)
ANDERSEN	toute petite et petite section	Mme VÉRON	16	15	1
	moyenne et grande section	Mme CAILLOT	25	24	
	moyenne et grande section	Mme PAPLOREY	26	25	
	TOTAL (y compris les 2020 / 2 ans)		67	64	1
BITSCHNER	toute petite, petite et moyenne section	Mme AZNI	22	21	2
	petite et moyenne section	Mme DIERS	22	21	
	moyenne et grande section	Mme HAMELIN	22	22	
	moyenne et grande section	Mme RAGOT	22	22	
	TOTAL (y compris les 2020 / 2 ans)		88	86	2
CRÉTAY	petite section	Mme D'AGOSTIN	18	18	0
	petite et moyenne section	Mme GRESSIER	19	17	
	moyenne et grande section	Mme DUHAMEL	20	18	
	grande section	Mme COLLOT-PRIGENT	19	19	
	TOTAL		76	72	0
PERRAULT	petite section	Mme FLOC'H	20	20	0
	moyenne section	M. ROBERT	22	22	
	grande section	Mme LEVET	23	23	
	TOTAL		65	65	0
SAINTE-MARIE	petite section / moyenne section		27	16	
	moyenne section / grande section		27	10	
	TOTAL		54	26	
	TOTAL GÉNÉRAL		350	313	3

(*) effectifs arrêtés à la date du 01/09/2022

La Ville a choisi de mettre des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) à disposition des écoles préélémentaires publiques. Celles-ci apportent leur concours auprès des enseignants pour la gestion quotidienne des enfants. Elles sont également chargées de l'entretien des écoles. Durant le temps scolaire, elles sont placées sous la responsabilité de la direction de l'école qui détermine les missions à réaliser.

Une charte de l'ATSEM a d'ailleurs été signée entre Monsieur le Maire, Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et les directions des écoles préélémentaires. Cette charte reprend l'ensemble des missions dévolues à ces personnels communaux, les obligations de la ville et de l'Éducation Nationale concernant le travail et l'encadrement de ces personnels.

ÉTABLISSEMENTS ÉLÉMENTAIRES

Les horaires des écoles élémentaires se déclinent comme suit :

► BLUM, CHARPAK, ROUSSEAU : 8h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30) lundi, mardi, jeudi, vendredi

NOM	RESPONSABLE	ADRESSE	TEL	E-MAIL
ÉCOLE BLUM	Madame LAGNEL	rue René Coty	02.35.74.21.58	ce.0761312n@ac-normandie.fr
ÉCOLE CHARPAK	Monsieur BEHAR	rue Georges Hébert	02.35.33.65.34	ce.0763427m@ac-normandie.fr
ÉCOLE ROUSSEAU	Madame BERTRAND	rue des Écoles	02.35.74.05.14	ce.0761091y@ac-normandie.fr
ÉCOLE SAINTE-MARIE	Madame ÉLIE	rue de l'Église	02.35.74.08.38	dir.ec.stemarie.deville@srec-hn.com

ÉCOLES	CLASSES	ENSEIGNANTS	NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES RENTRÉE SEPTEMBRE 2022	D'ONT NOMBRE D'ÉLÈVES DÉVILLOIS
BLUM	CP	Mme TERRIER	24	24
	CP – CE1	Mme CRUÉ	26	24
	CE1 – CE2	Mme LE MERLE	25	22
	CE2 – CM1	Mme LAGNEL – Mme LACUISSÉ	25	23
	CM1 – CM2	M. BERNASCONI	26	24
	UPE2A (**)	Mme BERTHOULE	(6)	
TOTAL			126	117
CHARPAK	CP	Mme ÉDELINNE	22	22
	CP – CM2	Mme GONZALEZ	20	18
	CE1	Mme MÉTOIS	23	23
	CE2	Mme CAZIER	25	25
	CM1	M. BEHAR – Mme MALBRANQUE	24	24
	CM2	M. LEVET	22	19
TOTAL			136	131
ROUSSEAU	CP	Mme DUTHIL	18	18
	CP	Mme SANCHEZ	18	17
	CE1	Mme MAGDELAIN	23	23
	CE1 – CE2	Mme BRUNEL	22	22
	CE1 – CE2	Mme BERTRAND – Mme GARROT	23	23
	CE2 – CM1	Mme RASSE	22	21
	CE2 – CM1	M. DOUCET	21	20
	CM1 – CM2	Mme PIFFRE	23	22
	CM2	M. ROBBES	24	23
	ULIS	Mme DESOBRY	14	
TOTAL			194	189
SAINTE-MARIE	CP		24	11
	CE1		21	8
	CE1		21	4
	CE2		22	7
	CE2		20	7
	CM1		23	5
	CM1 – CM2		28	13
	CM2		28	11
TOTAL			187	66
TOTAL GÉNÉRAL			643	503

(*) effectifs arrêtés à la date du 01/09/2022

(**) transfert de dispositif Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A) depuis le 22 novembre 2021.

ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES

NOM	RESPONSABLE	ADRESSE		
COLLÈGE J. VERNE	Principal : M. SOSSOU Principale adjointe : Mme RETOUT	rue de Fontenelle	02.35.74.45.25	ce.0762202f@ac-normandie.fr
LYCÉE VALLÉE DU CAILLY	Proviseur : M. DESBONNET Proviseure adjointe : Mme ROUSSEL	44 rue du Petit Aulnay	02.32.82.52.00	ce.0762879s@ac-rouen.fr
L.P. BERNARD PALISSY	Proviseur : M. LEGAGNEUX Proviseur adjoint : M. PRAT	Sente aux Loups - MAROMME -	02.32.82.10.20	ce.0760022L@ac-normandie.fr
COLLÈGE STE MARIE	Directeur : M. LACHAUD Directeur adjoint : M. DUPONCHEL	rue de l'Église	02.35.74.08.38	direction-sainte-marie@wanadoo.fr

ÉTABLISSEMENTS	CLASSES	NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2022		D O N T NOMBRE D'ÉLÈVES DÉVILLEOIS
COLLÈGE J. VERNE	6ème	95		57
	5ème	108		76
	4ème	87		58
	3ème	92		55
	TOTAL	382		246
LYCÉE DE LA VALLÉE DU CAILLY	2nd	295		42
	1ère	259		41
	Terminales	265		50
	B T S	106		2
	TOTAL	925		135
LYCÉE B. PALISSY	U.P.E.2.A. N.S.A. (◊)	13		0
	3ème Prépa Professionnelle	24		2
	2ème année CAP	28		2
	1ère année CAP	31		1
	2nd	162		12
	1ère	151		13
	Terminales	145		14
	TOTAL	554		44
COLLÈGE SAINTE MARIE	6ème	142		40
	5ème	137		24
	4ème	124		27
	3ème	121		31
	TOTAL	524		122
	TOTAL GÉNÉRAL	2385		547

(*) effectifs arrêtés à la date du 01/09/2022

(◊) Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants Non Scolarisés Antérieurement
(section débutée au Lycée Palissy depuis novembre 2019)

⇒ section destinée aux élèves de 16 à 18 ans qui se destinent à l'apprentissage ou à la reprise d'études en formation initiale
⇒ effectif variable jusqu'à 20 élèves

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Les élections des représentants de parents d'élèves pour l'année scolaire 2022-2023 se sont déroulées les 7 et 8 octobre 2022. Les parents ne sont pas constitués en association.

Les parents élus sont :

ÉCOLES	PARENTS TITULAIRES	PARENTS SUPPLÉANTS
ANDERSEN	Mme GUILLOT Edwige M. NEYT Mickaël M. VEDIE Yvonnick	M. BOURGEOIS Damien
BITSCHNER	Mme GRULAY Sarah M. LEHOUX Erwan Mme RAIMOND Noémie M. JEAMBEL Wilfried	Mme YON Ludivine Mme LAURELLI Virginie
CRÉTAY	Mme LA POSTA Ludivine Mme HOUX Sophie Mme SIGAUDY Elisabeth M. LAMOUR Henrik	pas de suppléants
PERRAULT	Mme BAER Héloïse Mme MASSON Sabrina Mme THIFAGNE Cyndie	Mme CORDIER Anaïs Mme CARDIN Élodie Mme ARAB Sonia
BLUM	Mme BOURCHENIN Maïté Mme WANNER Estelle Mme CANAC Angélique M. LALLEMAND Norbert M. RIDEZ Yoann	M. OGEZ Nathan Mme M'BOUNA Laétitia Mme VASSELIN Anaïs
CHARPAK	Mme ARAZNY Nathalie Mme CARBOTTE Émilie Mme ROLLET Edwige Mme LAURELLI Virginie Mme POLFLIET Patricia Mme RAIMOND Noémie	pas de suppléants
ROUSSEAU	Mme GAUTIER Pauline Mme BOITRELLE Ingrid M. LECOINTE Xavier Mme PANTÉ Marlène Mme MALHOUITRE Céline Mme LECOINTE Delphine Mme LEFEBVRE Émilie Mme DELPIERRE DIT CAFARIN Caroline M. VEDIE Yvonnick	Mme BOTTOIS Idyll Mme OHRAN Laëtitia

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES PRÉÉLÉMENTAIRES ET ÉLÉMENTAIRES DEPUIS L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Années scolaires	Effectifs écoles préélémentaires - rentrée de septembre					Effectifs écoles élémentaires - rentrée de septembre			
	Andersen	Bitschner	Crétay	Perrault	Total	Blum	Charpak	Rousseau	Total
2020 / 2021 (année A)	70	92	98	70	330	129	150	222	501
2021 / 2022 (année B)	69	92	93	76	330	120	145	209	474
2022 / 2023 (année C) (*)	67	88	76	65	296	126	136	194	456
Evolution (%) année C / année B	-2,90%	-4,35%	-18,28%	-14,47%	-10,30%	5,00%	-6,21%	-7,18%	-3,80%
Evolution (%) année C / année A	-4,29%	-4,35%	-22,45%	-7,14%	-10,30%	-2,33%	-9,33%	-12,61%	-8,98%

(*) effectifs arrêtés à la date du 01/09/2022

DÉROGATIONS SCOLAIRES – RENTRÉE SCOLAIRE 2022 - 2023

INEAT : enfants scolarisés à DÉVILLE LÈS ROUEN et venant d'une autre commune

EXEAT : enfants de DÉVILLE LÈS ROUEN scolarisés dans une autre commune

EXEAT ou INEAT de régularisation : régularisation en raison d'un déménagement en cours de cycle ou d'une affectation en Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS).

COMMUNES	EXEAT	INEAT
LE HOULME	1	
MAROMME		4
MONT SAINT AIGNAN	1	2
NOTRE DAME DE BONDEVILLE	1	
TOTAUX incluant les régularisations	3	6

Tableau arrêté à la date du 16/11/22

ÉVOLUTION DES DEMANDES DE DÉROGATIONS SCOLAIRES DEPUIS L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 (*)

Années scolaires	EXEAT	EXEAT de régularisation	INEAT	INEAT de régularisation
2020 / 2021	9	dont 1 exeat de régul.	7	dont 1 ineat de régul.
2021 / 2022	3	0	6	0
2022 / 2023	3	0	6	dont 5 ineat de régul.

(*) ces chiffres correspondent à la période octobre / novembre de chaque année scolaire

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES (A.P.C.)

Avec la mise en œuvre de la réforme sur les rythmes scolaires et depuis la rentrée scolaire 2013, les activités pédagogiques complémentaires sont proposées par les enseignants dans les différentes écoles. Elles se substituent à l'aide personnalisée. L'objectif de ce dispositif contribue à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages et à les accompagner dans leur travail personnel en leur proposant des activités pédagogiques prévues au niveau du projet d'école (ex : jeux de société, arts visuels, travail manuel, ateliers informatique, théâtre, renforcement de la maîtrise de la langue orale, graphisme ...).

Les A.P.C. viennent s'ajouter aux 24 heures d'enseignement hebdomadaires et nécessitent de recueillir l'accord des parents d'élèves.

Pour l'année scolaire 2022-2023, l'organisation communiquée par les écoles de DÉVILLE LÈS ROUEN est la suivante :

ÉCOLES	CLASSES CONCERNÉES	JOURS (SELON PLANNING PROPRE À CHAQUE ÉCOLE)	HORAIRES	LIEUX D'OCCUPATION
ANDERSEN	classe de TPS - PS	LUNDI / MARDI / JEUDI	DE 11H45 À 12H15	salles de classe
	classe de MS - GS			
BITSCHNER	toutes classes	LUNDI / MARDI / JEUDI	DE 11H45 À 12H15	salles de classe
CRÉTAY	toutes classes	MARDI / JEUDI	DE 11H45 À 12H15	salles de classe
PERRAULT	classe de MS / GS (en alternance - en petits groupes de 4 à partir du 07/11/22)	LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI	DE 11H30 À 12H00	salle de classe
BLUM	toutes classes	LUNDI / MARDI / JEUDI	DE 11H30 À 12H00	salles de classe
CHARPAK	toutes classes	LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI	DE 11H30 À 12H00	salles de classe - salle informatique selon besoins
ROUSSEAU	classe de CP (selon enseignante)	LUNDI – MARDI - JEUDI	DE 11H30 À 12H00	salle de classe
	classe de CP (selon enseignante)	LUNDI ET MARDI	DE 11H30 À 12H00	salle de classe
	classe de CE1	LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI	DE 11H30 À 12H00 DE 16H30 À 17H15	salle de classe
	classe de CE1 – CE2 (selon enseignante)	JEUDI	DE 11H30 À 12H00	salle de classe
	classe de CE1 – CE2 (selon enseignante)	JEUDI VENDREDI	DE 11H30 À 12H00 DE 11H30 À 12H00	salle de classe
	classe de CE2 – CM1 (selon enseignant-e)	MARDI JEUDI	DE 11H30 À 12H00 DE 16H30 À 17H30	salle de classe
	classe de CE2 – CM1 (selon enseignant-e)	MARDI JEUDI	DE 11H30 À 12H00 DE 16H30 À 17H30	salle de classe
	classe de CM1 – CM2	LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI	DE 11H30 À 12H00 DE 16H30 À 17H30	salle de classe
	classe de CM2	MARDI	DE 16H30 À 17H30	salle de classe

CRÉDITS ET DOTATIONS

① FOURNITURES SCOLAIRES

Crédits accordés pour **2022/2023**

• Classes préélémentaires	36,28 €	par enfant
• Classes élémentaires	36,28 €	par enfant
• RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)	1.372,52 €	somme globale

② PRIX DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

Crédits accordés pour **2022/2023**

• Écoles préélémentaires	7,32 €	par enfant
• Écoles élémentaires (dictionnaires offerts aux CM2)	2 225,00 €	budget global

③ BCD (Livres, disques, cassettes)

Crédits accordés pour **2022/2023**

• Écoles préélémentaires	200,00 €	par école
• Écoles élémentaires	200,00 €	par école

④ PHARMACIE

Crédits accordés pour **2022/2023**

• Écoles préélémentaires	100,00 €	par classe
• Écoles élémentaires	300,00 €	par école

⑤ ARBRES DE NOËL

Crédits accordés pour Noël **2022/2023**

• Écoles préélémentaires	7,76 €	par enfant
• Écoles élémentaires	6,00 €	par enfant

⑥ COOPÉRATIVES SCOLAIRES

Les coopératives scolaires publiques peuvent bénéficier du soutien financier (subvention) de la collectivité. Réglementairement, une subvention ne peut pas être renouvelée de façon systématique, celle-ci devant être justifiée. Ce soutien financier ne peut être octroyé que si la direction de l'école formalise une demande écrite, en décembre de l'année scolaire en cours.

INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES SUR LE TEMPS SCOLAIRE

↳ MÉDIATHÈQUE

Durant l'année scolaire 2021-2022, la médiathèque a proposé 25 créneaux d'accueils de classes/mois et 3 accueils Petite Enfance/mois. Les accueils de classes sont répartis ainsi : 9 accueils pour le préélémentaire et 16 accueils pour l'élémentaire du mois d'octobre au mois de juin (hormis le mois d'avril).

↳ ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (E.P.S.)

- Depuis le 8 novembre 2022, les enfants des écoles élémentaires de Déville lès Rouen sont de nouveau accueillis à la piscine Christine Caron pour des cycles d'activités de 12 séances.

- La Ville met un éducateur sportif à disposition des écoles élémentaires de Déville lès Rouen. Il apporte son soutien dans le cadre des projets d'école en E.P.S.

- Liaisons CM2 / 6^{ème} avec le collège J. Verne et l'école André Marie de Notre Dame de Bondeville.

- Tournois sportifs de circonscription en partenariat avec les clubs locaux, handball, basketball, volleyball et badminton.

↳ TRANSPORTS SCOLAIRES

L'organisation et le financement des transports à destination des équipements municipaux (gymnase, médiathèque, piscine municipale) sont gérés par le service des affaires scolaires selon les besoins de l'école.

Pour assurer les déplacements sur les équipements municipaux des écoles trop éloignées et dont les élèves ne peuvent pas se rendre à pied, la Ville, en concertation avec les écoles concernées, a opté pour l'utilisation des lignes régulières des transports collectifs de la Métropole. Cette action entre dans une démarche globale de sensibilisation à l'écocitoyenneté.

↳ THÉÂTRE

En collaboration avec l'Expansion Artistique, au Centre Culturel Voltaire, quatre spectacles sont programmés sur le temps scolaire à destination des élèves de maternelles, primaires, collèges et lycées.

Les représentations proposées sont :

- "**Larmes de crocodiles**", mardi 6 décembre 2022 à 14h30 (Théâtre, Compagnie Hors d'Oeuvres), de la 3^{ème} à la terminale
 - + parcours CRED 76 : « Pratique théâtrale et réflexion sur les questions de genre et de rapport homme / femme avec la compagnie Hors d'oeuvres »

« *Et si l'on revisitait l'histoire de la femme, de l'homme et de leurs relations ? Voilà ce à quoi s'attelle avec dérision et un bel aplomb Larmes de crocodile. Traversant plusieurs moments fictifs ou réels de l'humanité, deux comédiens échangent sans tabous sur cette rivalité historique entre les femmes et les hommes. Ils déboulonnent le patriarcat dans une écriture parfois crue mais à la fantaisie et la verve percutantes* ».

- "Le langage des oiseaux", lundi 9 janvier 2023 à 10h et à 15h30 (Images animées, ombres et voix, Collectif Maw maw), de la PS à la GS

« Deux ornithologues un brin décalées se lancent sur la piste de l'oiseau qu'elles observaient et qui a subitement disparu. Que signifient les traces mystérieuses qu'il laisse à son passage ? A l'abri d'un grand-nid cabane fait de branches et de voiles, Marie Girardin et Awena Burgess nous plongent dans un univers d'images animées et de jeux d'ombres. Une entrée toute douce dans le monde du langage pour nos tous jeunes spectateurs ».

- « La princesse qui n'aimait pas... », lundi 6 février à 10h (Théâtre d'objets, Barbaque compagnie), du CE1 au CM2

« Un jour, une princesse réussit une mayonnaise absolument parfaite. Le roi, son père, décide donc de la marier et au plus vite ! Mais en vérité, les princesses désirent-elles réellement un prince charmant ? Dans son petit théâtre d'objets trafiqués, une comédienne-manipulatrice raconte ce joli conte de fées où l'amour arrive sans que l'on s'y attende. Ingénue et pleine de surprises, elle pose avec humour et délicatesse d'importantes questions sur les rêves des enfants d'aujourd'hui ».

- « La Conquête », jeudi 9 mars à 14h30 (théâtre d'objets et de corps, Cie À), de la 3ème à la Terminale

« Entre poésie et humour, La Conquête interroge : de quelle histoire sommes-nous les héritiers ? Deux femmes marionnettistes partent de leur propre histoire pour nous livrer une lecture universelle de notre passé colonial. Par le jeu, la manipulation d'objets et la marionnette sur corps, elles décortiquent la conquête coloniale et ses répercussions actuelles. Sans moralisme, La Conquête fait réfléchir à cet héritage qui est le nôtre et invite à voir autrement la question des origines ».

TRAVAUX, MOBILIER, MATÉRIEL POUR LES ÉCOLES – ANNÉE 2022

❶ TRAVAUX

❖ ÉCOLES PRÉÉLÉMENTAIRES

ÉCOLES	TRAVAUX
ANDERSEN	➤ Poursuite reprise étanchéité de la toiture
BITSCHNER	➤ Travaux d'occultation des impostes vitrés entre les couloirs et salles de classes ➤ Adaptation des rampes / escaliers extérieurs
CRÉTAY	➤ Remplacement d'un jeu dans la cour ➤ Réalisation d'une terrasse en bois pour les professeurs des écoles

❖ ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

ÉCOLES	TRAVAUX
BLUM	➤ Réfection sanitaires élèves
CHARPAK	➤ Rénovation cloisons office / salle restauration des professeurs des écoles ➤ Rénovation des sols souples du R+1
ROUSSEAU	➤ Raccordement de la fibre optique ville

SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

INFORMATIONS CONSEILS D'ÉCOLES / PARENTS D'ÉLÈVES

Les organes de sécurité des établissements scolaires sont contrôlés systématiquement, des maintenances sont réalisées (ex : remplacement d'extincteurs, de blocs de secours ...).

Sur le temps scolaire et périscolaire, des exercices d'évacuation inopinés ont lieu régulièrement.

Le contrôle de la qualité de l'air est toujours en cours. Des mesures correctives ont été mises en place. De nouvelles mesures de qualité de l'air vont être faites pour contrôler l'évolution. Les écoles vont être toutes équipées de capteurs de qualité de l'air.

Les aires de jeux installées dans les cours de récréation sont vérifiées annuellement par un bureau de contrôle agréé et des vérifications régulières sont faites par le service sécurité avec si nécessaire des maintenances correctives.

Les aménagements pour l'accueil des personnes à mobilité réduite ont été mis en place sur les établissements qui ne font pas l'objet de dérogation aux AD'AP (agenda d'accessibilité programmée), afin de permettre de recevoir enfants et parents en situation de handicap.

Régulièrement, les services techniques ou les entreprises interviennent dans les écoles en fonction des fiches de liaison transmises par les directions d'écoles (travaux divers, petites réparations).

② DOTATION EN ÉQUIPEMENT

- ❖ Budget **section FONCTIONNEMENT**
 - préélémentaire : **3.000,00 €**
 - élémentaire : **2.000,00 €**

- ❖ Budget **section INVESTISSEMENT PRÉÉLÉMENTAIRE**
 - mobilier : **1.500,00 €**
 - matériel divers : **1.500,00 €**

- ❖ Budget **section INVESTISSEMENT ÉLÉMENTAIRE**
 - mobilier : **2.000,00 €**
 - matériel divers : **2.000,00 €**

MOBILIER SCOLAIRE / ÉQUIPEMENT DE CLASSE (LISTE NON EXHAUSTIVE)	PETIT MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT PÉDAGOGIQUE (LISTE NON EXHAUSTIVE)
<ul style="list-style-type: none">• combinés radio CD• combiné chambre (coin jeux)• bancs de classe	<ul style="list-style-type: none">• petit matériel pédagogique• renouvellement de linge (draps housses, gants)• corbeilles à papier• tabouret• réparation duvets• matériel sportif

RESTAURATION COLLECTIVE

Les repas sont fabriqués à la cuisine centrale sous le principe de la liaison froide. La remise en température des plats et la préparation des hors d'œuvres, fromages et desserts se font dans les 7 offices.

Les produits utilisés sont en majorité des produits frais, locaux (selon disponibilité et saison), labellisés ou certifiés comme :

- la viande HVE, BBC, LR
- les fruits et légumes frais bio ou HVE
- le poisson issu de la pêche durable (MSQ)
- le pain bio

La direction de l'Intendance Municipale, en charge de la restauration collective, travaille de manière à répondre aux exigences de la loi Egalim tout en maintenant le budget à niveau constant, ce qui permet encore pour cette année, de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire.

Les repas sont cuisinés traditionnellement dans les règles de l'art. Des contrôles sont faits régulièrement dans les différents sites de restauration.

La répartition d'enfants rationnaires par rapport aux enfants scolarisés pour l'année 2022-2023 est la suivante :

ÉCOLES	ENFANTS SCOLARISÉS au 20/09/22	ENFANTS DÉJEUNANT À LA RESTAURATION COLLECTIVE (moyenne approximative selon les effectifs prévisionnels arrêtés au 20/09/22)	RÉPARTITION (%)
ANDERSEN	65	45	69,23 %
BITSCHNER	87	74	85,06 %
CRÉTAY	76	63	82,90 %
PERRAULT	65	53	81,54 %
BLUM	126	104	82,54 %
CHARPAK	137	115	83,94 %
ROUSSEAU	192	156	81,25 %

Tout au long de l'année scolaire, le service Restauration Collective propose des repas à thème ou animations suivantes :

- ↳ repas d'automne,
- ↳ repas d'hiver et Noël accompagné d'une friandise,
- ↳ repas de printemps,
- ↳ repas d'été.

Les menus font l'objet d'une analyse lors de la Commission des Menus où sont présents des élus, des représentants d'enfants, des parents délégués, des agents de la restauration sous la présidence de la Conseillère Municipale déléguée aux affaires scolaires hors temps scolaire.

Chaque année, 2 enfants de chaque école élémentaire sont désignés par leurs camarades pour les représenter à la commission des menus. Les élections ont eu lieu du 3 au 7 octobre 2022.

La commission des menus se réunit 5 fois dans l'année scolaire car les menus sont présentés par période d'environ 8 semaines, entre chaque vacances et la 2^{ème} commission de l'année a lieu à la cuisine centrale (avenue de la Clairette), après les élections des représentants de parents d'élèves.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2022, les familles ont le choix entre le repas classique et le repas alternatif pour le déjeuner de leurs enfants à la restauration collective.

Le repas classique est le repas servi depuis de nombreuses années, pouvant être composé de viande (bœuf, porc, poulet, agneau, etc).

Le repas alternatif est sans viande. En remplacement de celle-ci, il comporte soit du poisson, soit des plats à base d'œufs ou de fromage.

Un travail sur le gaspillage alimentaire est en cours. Le service restauration collective s'est inscrit à un dispositif en lien avec « Mon Restau Responsable » et avec l'accompagnement des services de la Métropole. Ce dispositif vise 3 axes principaux :

- approvisionnement en produits durables,
- prévention et maîtrise du gaspillage alimentaire,
- élimination des matières plastiques.

Début septembre 2022, les enfants des écoles primaires ont découvert une table un peu particulière dans leur cantine baptisée « table de partage ». Cette dernière devrait permettre de continuer à lutter contre le gaspillage alimentaire au sein des écoles de la ville.

Le principe est simple : lorsqu'à la fin de son repas, un enfant s'aperçoit qu'il lui reste des aliments emballés, il pourra les déposer sur la table de partage. D'un autre côté, un enfant qui a encore faim pourra se servir sous la surveillance du personnel de cuisine.

Les parents référents pour la commission des menus sont :

ÉCOLES	PARENTS
ANDERSEN	M. NEYT Mickaël (titulaire)
BITSCHNER	Mme LAURELLI Virginie (suppléante)
CRÉTAY	Mme HOUX Sophie (titulaire)
PERRAULT	Mme THIFAGNE Cyndie (titulaire)
BLUM	Mme BOURCHENIN Maïté (titulaire) Mme WANNER Estelle (titulaire)
CHARPAK	Mme LAURELLI Virginie (titulaire) Mme RAIMOND Noémie (titulaire)
ROUSSEAU	Mme GAUTIER Pauline (titulaire)

Afin de faciliter les démarches, les modalités de calcul des quotients familiaux (QF) ont changé et sont applicables depuis le 1^{er} septembre 2022.

Dorénavant, c'est le quotient familial de la CAF qui est utilisé pour déterminer les tarifs des prestations périscolaires et extra scolaires (restauration, garderie, accueil de loisirs).

Les tarifs municipaux de l'année scolaire 2022-2023 sont les suivants :

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
de 0 à 350	1,00 €
de 350,01 à 450	1,80 €
de 450,01 à 600	2,91 €
de 600,01 et plus	3,68 €
AUTRES TARIFS	
Enfants hors Déville	3,68 €
Personnel communal et assimilés	2,79 €
Enseignants	4,50 €
Autres personnes extérieures	6,57 €
Repas occasionnel	6,77 €

RAPPEL

Les enfants peuvent fréquenter la restauration scolaire dès le 1^{er} jour de la rentrée. Le service se fait à table pour les maternels, en self pour les primaires.

L'inscription et la désinscription préalables sont obligatoires dans un délai de 15 jours.

Une proposition de modification des délais d'inscription sera présentée au conseil municipal de décembre 2022.

Depuis juillet 2021, l'inscription à la restauration scolaire, aux garderies périscolaires et aux accueils de loisirs du mercredi et des vacances se fait, via le "Portail famille", en suivant le lien : <https://portail-famille-deville.ciril.net>.

Les différents guides d'utilisation du « Portail Famille » comportent :

- ✓ la création du compte,
- ✓ la connexion et la présentation de l'interface,
- ✓ les inscriptions :
 - restauration scolaire
 - accueil de loisirs du mercredi
- ✓ les réservations
 - restauration scolaire
 - accueil de loisirs du mercredi
- ✓ nous contacter

En cas de difficultés, les familles peuvent contacter le service de la Jeunesse, des Écoles et des Sports de la Mairie au 02-32-82-50-26 ou en utilisant le module « nous contacter ».

Un poste de Responsable qualité de la restauration jeunesse a été mis en place depuis la rentrée de septembre 2022.

Ses missions sont :

- ✓ assurer l'organisation et le déroulement de la restauration de la jeunesse sur les temps péri et extra scolaires,
- ✓ piloter l'équipe des offices en charge de la préparation et de la distribution des repas et l'équipe en charge de la surveillance des cantines (ATSEM et surveillants),
- ✓ assurer la bonne application des procédures HACCP (système d'analyse des dangers et maîtrise des points critiques), de la réglementation et des recommandations relatives à la nutrition, l'hygiène et la sécurité alimentaire,
- ✓ piloter l'animation des temps de restauration dans les différents sites afin de mettre en œuvre des actions éducatives relatives à l'équilibre alimentaire, l'éveil au goût, le bien manger pendant le repas méridien et le goûter.

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL -/ PLAN MERCREDI PROGRAMMATION 2022-2023

Suite aux décisions des conseils d'écoles (2018) de repasser à la semaine de 4 jours, un nouveau PEDT / Plan mercredi a été contractualisé entre la ville de Déville lès Rouen, les services de l'État (Cohésion Sociale, Éducation Nationale) et la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

Ce projet Éducatif Territorial 2019-2021 a été voté lors du Conseil Municipal du 6 décembre 2018 et prorogé par les services de l'état jusqu'en 2022.

Le dispositif dispose donc de la labellisation et la charte qualité du plan mercredi.

Toute l'organisation du temps scolaire et périscolaire, mercredi compris, décidée collectivement, est organisée de la manière suivante :

- **ANDERSEN, BITSCHNER et CRÉTAY de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45,**
- **Garderie de 7h30 à 8h35 et de 16h45 à 18h,**
- **PERRAULT, BLUM, CHARPAK et ROUSSEAU de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30,**
- **Garderie de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h,**
- **Centre de Loisirs de 7h30 à 18h.**

La pause méridienne est d'une durée de deux heures pour permettre à chaque enfant de déjeuner dans de bonnes conditions à l'occasion de deux services par cantine scolaire et de profiter des activités périscolaires du temps du midi à raison d'une heure par jour et par école. Ces activités sont à caractère ludique et/ou sportive.

Les garderies accueillent tous les enfants préalablement inscrits. La facturation est faite uniquement lorsque le service est utilisé. Les garderies se déroulent dans toutes les écoles, hormis Blum et Perrault avec un regroupement sur l'école Perrault.

Le centre de loisirs ouvre toute la journée du mercredi, avec un accueil de type garderie dès 7h30 du matin jusqu'à 18h. La journée est consacrée aux activités éducatives et notre Accueil de loisirs est déclaré auprès des services de l'État.

L'association ALD USEP maintient un panel d'activités conséquent soit en soirée après la classe, soit le mercredi matin.

De nombreuses opérations conjointes USEP/VILLE/ECOLES se déroulent aussi sur le temps scolaire comme les liaisons CM2/6ème, le trisport, la prévention noyade, etc

Les autres associations et services municipaux comme l'école de musique ont des horaires aménagés pour permettre aux enfants de pratiquer leurs activités.

Le Conseil Municipal des jeunes contribue à l'apprentissage de la citoyenneté et permet de faire un lien direct entre le temps scolaire et le temps périscolaire.

Les attentes des jeunes sont entendues et confrontées à l'intérêt commun et aux réalités financières.

De nombreux projets ou actions ont abouti et d'autres sont à venir.

L'ensemble des activités citées ci-dessus se décline dans la continuité de tous les projets des écoles de la commune.

La coordination périscolaire

L'organisation de la gestion du temps périscolaire a été totalement repensée lors de cette rentrée 2022, afin de donner plus de visibilité et de continuité dans les différents projets, donner du sens au plan mercredi du Projet Educatif Du Territoire (PEDT).

Ce temps est désormais placé sous la responsabilité d'un directeur pour les primaires et d'une directrice pour les maternelles, en lien direct avec le directeur du service Jeunesse, Écoles et Sports. Ils gèrent également le dispositif du service minimum d'accueil (SMA) et le conseil municipal des jeunes (CMJ).

Placés sous la responsabilité de ces directeurs, des animateurs référents ont été nommés sur tous les sites périscolaires et interviennent matin, midi et soir. Ils sont en lien entre les services de la collectivité, les directions d'école et les enseignants, les enfants et les parents.

Le temps du repas est placé sous la responsabilité du service intendance avec la nomination d'une responsable qualité de la restauration jeunesse. Elle anime la commission des menus et propose des animations spécifiques en lien avec les objectifs de la restauration.

Les animateurs référents interviennent également les mercredis et durant les vacances scolaires permettant aux enfants, notamment ceux de maternel, d'identifier leurs interlocuteurs habituels.

LES GARDERIES PÉRISCOLAIRES

Les garderies sont organisées pour permettre un **accueil pré et post scolaire** sur toutes les écoles préélémentaires et élémentaires de la commune. Les enfants des classes élémentaires sont **incités à faire leurs devoirs** et les enfants des classes préélémentaires disposent **d'activités menées par les animateurs** (activités récréatives, sportives, manuelles et coins détente et repos).

Les garderies sont ouvertes pendant les périodes scolaires tous les lundi, mardi, jeudi et vendredi comme suit :

- ↳ de 7h30 à 8h35 pour les écoles ANDERSEN, BITSCHNER, CRÉTAY,
- ↳ de 7h30 à 8h20 pour les écoles PERRAULT, BLUM, CHARPAK, ROUSSEAU,
- ↳ et de 16h45 à 18h00 pour les écoles ANDERSEN, BITSCHNER, CRÉTAY,
- ↳ et de 16h30 à 18h00 pour les écoles PERRAULT, BLUM, CHARPAK, ROUSSEAU.

Le fonctionnement de ces garderies est assuré dans chaque école. En ce qui concerne les groupes scolaires PERRAULT/BLUM, la garderie a lieu à l'école PERRAULT.

Le règlement est possible par **C.E.S.U.** (Chèque Emploi Service Universel) sauf pour les paiements par prélèvement automatique.

Les frais de garde des enfants à charge de moins de 7 ans peuvent ouvrir droit à un crédit d'impôts. Le pôle inscriptions peut, sur demande, établir une attestation concernant la fréquentation réelle de la garderie périscolaire.

L'inscription est renouvelable à chaque année scolaire. La fréquentation peut se faire pour le matin uniquement, pour l'après-midi ou pour le matin et l'après-midi. Elle peut être régulière ou ponctuelle.

Les tarifs municipaux de l'année scolaire 2022-2023 sont les suivants :

QUOTIENT FAMILIAL	MATIN	SOIR	MATIN / SOIR
de 0 à 350	1,47 €	2,21 €	2,98 €
de 350,01 à 450	2,10 €	3,01 €	3,97 €
de 450,01 à 600	2,56 €	3,69 €	4,85 €
de 600,01 et plus	3,02 €	4,37 €	5,09 €
Non Dévillois	3,02 €	4,37 €	5,09 €

Chaque année, un bilan est effectué et présenté lors d'une commission municipale de la réussite éducative.

L'ALD (AMICALE LAÏQUE DE DÉVILLE)

Président : Didier DECAUX

L'Amicale Laïque de Déville regroupe plusieurs associations culturelles et sportives. Ces associations s'adressent aux adultes et aux enfants.

L'Amicale Laïque de Déville est l'organisatrice du traditionnel **spectacle de Noël** offert aux enfants des écoles élémentaires publiques de la commune, qui se déroule chaque année au Centre Culturel Voltaire, avec friandises proposées aux enfants. Cette année, le spectacle se déroulera le **jeudi 15 décembre 2022** à 14 heures au Centre Culturel Voltaire.

L'ALD USEP (UNION SPORTIVE DES ÉCOLES PRIMAIRES)

Président : Philippe LEVET

La coordination est assurée par une éducatrice sportive de la Ville de Déville lès Rouen mis à la disposition de l'Association.

Cette année, à la date du 12 octobre 2022, **136** enfants se sont déjà inscrits, pour un total de **177** inscriptions sur les activités (du fait de la possibilité de double inscription – 41 enfants ont choisi plusieurs activités).

- Inscriptions sur l'école BLUM : **30**
- Inscriptions sur l'école CHARPAK : **47**
- Inscriptions sur l'école ROUSSEAU : **59**

Avec la fermeture de la piscine municipale, les deux créneaux alloués à l'USEP ont été suspendus, ce qui représentait une trentaine d'inscriptions.

ACTIVITÉS

ACTIVITÉS	JOURS	EFFECTIFS	LIEUX
Roller	lundi	37 (2 groupes)	École Charpak
Jeux de société	lundi	27 (2 groupes)	École Charpak
Activité artistique	jeudi	17	École Rousseau
Danse	lundi	8	Maison des Arts et de la Musique
Expression corporelle vers le théâtre	mercredi	17	Maison des Arts et de la Musique
Basket	mardi	28	Gymnase Guynemer
Football	mercredi	12	Stade Blériot
Futsal	vendredi	10	Gymnase Ladoumègue
Tennis	vendredi	5	Club de Tennis
Jeux de stratégie – échecs	jeudi	16	École Rousseau
TOTAL		177	

Les activités se déroulent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17 heures à 18 heures avec une variante de 15 minutes pour certaines activités (roller, danse, activité artistique).

L'encadrement est assuré par 8 enseignants de l'Éducation Nationale, une éducatrice sportive municipale, un entraîneur des clubs sportifs partenaires (basketball) et un bénévole pour l'activité jeux de stratégie et échecs le jeudi.

ASSOCIATIONS "LIRE ET FAIRE LIRE" ET "ÉCOLE DES GRANDS-PARENTS EUROPÉENS 76"

Une convention est signée avec l'Association "Lire et faire lire" et avec l'Association "École des Grands-Parents Européens 76" pour intervenir pendant le temps périscolaire.

Le bilan à retenir pour cette rentrée 2022 fait état de l'absence, pour la 2^{ème} année consécutive, de personnes bénévoles pour assurer les lectures en périscolaire et à l'Accueil de Loisirs.

L'Association se trouve de fait dépourvue de lectrices.

Le recrutement de nouvelles personnes bénévoles reste difficile depuis l'épisode de la pandémie de la Covid. À ce jour, les activités ne peuvent être reprises. Une formation préalable est nécessaire dans le cas de nouvelles recrues.

Si toutefois la situation venait à s'améliorer, les activités pourraient reprendre, même dans le courant de l'année.

Les activités extrascolaires se déroulent en dehors du temps scolaire.

On retrouve dans ce cadre, l'ensemble des activités municipales et associatives développées sur la commune indépendamment du secteur scolaire.

Près d'une trentaine d'associations sportives ou culturelles sont présentes sur la commune et accueillent des jeunes et des enfants.

Pour la pratique des activités, la commune met à disposition de ces associations, l'ensemble des équipements sportifs et les différents locaux spécialisés.

LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, 60 enfants ont été inscrits à la Maison de la Petite Enfance dont 19 enfants sont accueillis à ce jour à l'école maternelle.

Comme l'année passée, aucune passerelle n'a pu être effectuée avec l'école au vu de la crise sanitaire.

Toutes les manifestations ont pu reprendre en interne cette année (Spectacle de Noël, carnaval, chasse aux œufs, fête de la musique, pompier-policier, etc) à l'exception de la Fête de l'été qui a pu être ouverte aux familles de la Maison de la Petite Enfance.

RELAIS PETITE ENFANCE

Les accueils au Relais Petite Enfance ont repris à compter d'octobre 2021. Il s'agit de l'accueil des familles et des assistantes maternelles lors des permanences physiques et téléphoniques au sujet des modes de garde, la législation. De plus, les ateliers du Relais Petite Enfance ont été mis en place début novembre avec la présence des assistantes maternelles et des enfants qu'elles ont en garde.

Le Relais Petite Enfance a pu maintenir les ateliers avec les enfants et les assistantes maternelles ainsi que le spectacle de Noël. Les autres manifestations ont été faites en interne (Spectacle de Noël, carnaval, chasse aux œufs, fête de la musique, pompier-policier, etc). Du fait de la canicule, la Fête du Relais Petite Enfance a été annulée.

L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs est un accueil collectif à caractère éducatif pour les mineurs muni d'un projet pédagogique.

Cet accueil de loisirs est réparti en 3 tranches d'âges :

- accueil de loisirs maternel (3-5 ans)
- accueil de loisirs primaire (6-9 ans)
- accueil de loisirs ado (10-15 ans)

La direction est assurée par des agents territoriaux du service jeunesse de la Ville de Déville lès Rouen.

• **L'ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL** fonctionne pendant les vacances scolaires et le mercredi après la classe. Sa capacité d'accueil est portée à 56 enfants maximum.

• **L'ACCUEIL DE LOISIRS PRIMAIRE**

- Il accueille les enfants tous les mercredis après la classe et pendant les petites vacances scolaires. Sa capacité d'accueil est de 72 enfants maximum pour toutes les sessions de fonctionnement. Les enfants de 6 à 14 ans sont accueillis.
- Pendant les vacances d'été, il accueille uniquement les enfants de 6 à 9 ans.

Pour l'accueil de loisirs maternel et primaire, les enfants sont accueillis de façon échelonnée le matin entre 7h30 et 9h30. Le soir, les départs se déroulent entre 17h et 18h.

• **L'ACCUEIL DE LOISIRS ADO** fonctionne uniquement pendant les vacances d'été. Sa capacité d'accueil est fixée à 48 enfants pour les sessions de juillet et août. Les adolescents sont accueillis de 8h30 à 17h. Ponctuellement, quelques animations sont prévues en soirée.

Tous les ans, la Ville édite des plaquettes récapitulant les dates de sessions, les modalités d'inscription et les tarifs. Ces plaquettes sont disponibles auprès du service jeunesse et en mairie.

Toutes les structures municipales éditent un bilan annuel d'activités. Ces bilans sont présentés lors des commissions ad hoc et diffusés à tous les membres du Conseil Municipal.

LE DROIT À L'IMAGE

Afin de répondre aux contraintes liées au droit à l'image, tous les règlements intérieurs des structures municipales ont été modifiés et intègrent dorénavant un paragraphe stipulant :

"Sauf avis contraire expressément indiqué via le formulaire "Droit à l'image" à remettre au service concerné :

- le service est autorisé à prendre des photographies ou des films représentant le public, majeur ou mineur, dans le cadre de la participation aux activités du service,
- la commune de Déville lès Rouen est autorisée à exploiter ces photographies ou films, à titre gratuit, dans le cadre des opérations de communication de la ville sur ses missions de service public, tous supports confondus, y compris support immatériel (sites internet municipaux)."

La Ville de Déville lès Rouen dispose de plusieurs équipements spécifiques permettant de découvrir de multiples activités artistiques et de les pratiquer dans les meilleures conditions.

➤ **La Médiathèque Anne FRANK** a accueilli en 2021, 731 emprunteurs âgés de moins de 18 ans, dont 507 actifs.

2614 prêts ont été réalisés avec les collectivités en 2021.

➤ **Le Centre Culturel VOLTAIRE** propose des spectacles "jeune public",

➤ **La Maison des Arts et de la Musique** a intégré en cette rentrée, les effectifs des ateliers d'arts plastiques (précédemment ABCD) et accueille en 2022-2023 un nombre total de **254** élèves dont 68,5 % de Dévillois.

Les effectifs globaux de l'établissement restent plutôt constants. La part des élèves de moins de 18 ans représente 61,42 %.

Sur les 254 inscriptions, seules les inscriptions en musique, danse et théâtre comportent des informations relatives à la scolarité des élèves :

- ❖ **3,54 % (8 élèves) sont en maternelle grande section**
 - ❖ **27,12 % (69 élèves) sont en primaire**
 - ❖ **4,72 % (12 élèves) sont au lycée**
- ✓ Andersen : 1
✓ Bitschner : 7
✓ Crétay : 2
✓ Perrault : 1
✓ Sainte-Marie : 23
✓ Rousseau : 16
✓ Collège J. Verne : 18
✓ Lycée du Cailly : 3

MÉDIATHÈQUE ANNE FRANK

ACCUEIL DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET DES COLLECTIVITÉS ANIMATIONS BILAN 2021-2022

Établissements scolaires et collectivités

A. Maison de la Petite Enfance

La médiathèque met à disposition de la Maison de la Petite Enfance, 2 créneaux horaires, mardi ainsi que vendredi 2 fois par mois. Les enfants par groupes de 6/7 profitent de l'atelier autour du conte mis en place par l'animatrice de la médiathèque ainsi que de la mise à disposition des livres.

B. Classes préélémentaires et élémentaires

Les emprunts pour les classes s'élèvent à 1380 pour l'année 2021.

Liste des expositions qui se sont déroulées de septembre 2021 à mai 2022 :

- ♦ SEPTEMBRE 2021 : « Animaux minuscules : cabinet de curiosités »
- ♦ OCTOBRE 2021 : « Comme une bête en cases »
- ♦ NOVEMBRE 2021 : « Bicentenaire de la naissance de Flaubert »
- ♦ JANVIER 2022 : « La tête dans les images »
- ♦ FÉVRIER 2022 : « Traverser la Manche, 1000 ans de relations anglo-normandes »
- ♦ MARS 2022 : « Métamorphoses et pirouettes »
- ♦ AVRIL 2022 : « La femme au XXème siècle, représentation et revendications »
- ♦ MAI 2022 : « Prix des P'tits rats »

13 classes ont participé dont 10 maternelles et 3 élémentaires. Nombre de classes ayant participé à l'exposition avec des créations : 9

PLANNING D'ACCUEIL DES CLASSES 2022-2023

	SEMAINE 1		
	MARDI	JEUDI	VENDREDI
9.30-10.30		PERRAULT	MAISON DE LA PETITE ENFANCE
10.30-11.30		BLUM - CP	BITSCHNER
13.30-14.30	ROUSSEAU - CP/CM	ROUSSEAU - CE	SAINTE-MARIE - CE
14.30-15.30	CHARPAK - CE	CRÉTAY - GS	CHARPAK - CE-CM
SEMAINE 2			
	MARDI	JEUDI	VENDREDI
	RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (9h45 / 11h15)	PERRAULT	BLUM - CE
10.30-11.30		ROUSSEAU - CM	ANDERSEN
13.30-14.30	SAINTE-MARIE - MS/GS	ROUSSEAU	ROUSSEAU - CE
14.30-15.30	BLUM - CM	CHARPAK - CP	CRÉTAY - MS / GS
SEMAINE 3			
	MARDI	JEUDI	VENDREDI
		BITSCHNER	BITSCHNER
10.30-11.30		ANDERSEN	CRÉTAY - PS
13.30-14.30	SAINTE-MARIE - CM	SAINTE MARIE - CP - CE	
14.30-15.30	MAISON DE LA PETITE ENFANCE	CHARPAK - CE	ROUSSEAU - CE

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES MANIFESTATIONS EN LIEN AVEC LES ÉCOLES

INTITULÉS	LIEUX	DATES
COMMISSION SCOLAIRE EXTRA MUNICIPALE	HÔTEL DE VILLE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL	jeudi 24 novembre 2022 - 18h00
ANIMATIONS DE FIN D'ANNÉE	ÉCOLE ANDERSEN	À définir
	ÉCOLE BITSCHNER	À définir
	ÉCOLE CRÉTAY	À définir
	ÉCOLE PERRAULT	• Venue du Père Noël - mardi 13/12/22 - 10h • Goûter de Noël - mardi 13/12/22 - 15h/15h15 • Repas de Noël - jeudi 15/12/22
	ÉCOLE ROUSSEAU	Marché de Noël - vendredi 16/12/2022 - 16h30 - 18h00
NOËL DE L'ALD	CENTRE CULTUREL VOLTAIRE	jeudi 15 décembre 2022 - 14h00
LIAISONS CM2 / 6 ^{ÈME} COLLÈGE J. VERNE (Athlétisme)	GYMNASIUM LADOUUMÈGUE	vendredi 16 décembre 2022
GALETTE DE L'USEP	SALLE "LA CLAIROUETTE"	mercredi 11 janvier 2023 - 10h - 12h
EXPOSITION "PRIX DES P'TITS RATS" DE BIBLIOTHÈQUE	MÉDIATHÈQUE	du mardi 9 mai au samedi 17 juin 2023
OLYMPIADES DE L'ÉCOLE CHARPAK	STADE LAUDOU	À définir
SPECTACLE DE LA CHORALE DE L'ÉCOLE CHARPAK	ÉCOLE CHARPAK	À définir
KERMESSES DES ÉCOLES	ÉCOLE ANDERSEN	À définir
	ÉCOLE BITSCHNER	vendredi 2 juin 2023 - 17h - 19h
	ÉCOLE CRÉTAY	À définir
	ÉCOLE PERRAULT	À définir
SPECTACLE DE DANSE DE L'USEP	CENTRE CULTUREL VOLTAIRE	mardi 13 juin 2023 - 17h15
FÊTE DE L'USEP	STADE BLÉRIOT	mercredi 14 juin 2023 - 13h - 16h
REPAS À THÈME	TOUTES ÉCOLES	
○ REPAS D'AUTOMNE		À définir
○ REPAS D'HIVER		À définir
○ REPAS DE PRINTEMPS		À définir
○ REPAS D'ÉTÉ		À définir

NOTES